CONDITIONS DE LIVRAISON DE METACON-NEXT B.V.

Les présentes conditions de livraison sont mises à la disposition du Client avant ou lors de la conclusion du contrat et peuvent également être consultées sur le site Internet de Metacon-Next B.V. Metacon-Next – Conditions de livraison

ARTICLE 1 – CHAMP D'APPLICATION

1.1 Les conditions de livraison de Metacon-Next B.V. (« **les conditions Metacon »**) s'appliquent, en complément des conditions Metaalunie 2025 applicables (« conditions Metaalunie »), à tous les contrats conclus avec la société Metacon-Next B.V. (« Metacon ») concernant la vente et la livraison de biens et de services par Metacon, pour lesquelles une livraison DAP a été convenue entre les parties à l'adresse .

1.2 En cas de contradiction entre les Conditions de Metacon et les Conditions de la Metaalunie, le texte des Conditions de Metacon prévaut.

1.3 L'applicabilité des conditions générales du donneur d'ordre est rejetée, sauf si Metacon a expressément accepté par écrit les conditions générales du donneur d'ordre avant la conclusion du contrat.

ARTICLE 2 – PRIX, FACTURATION ET PAIEMENT

2.1 Sauf convention contraire écrite, les prix mentionnés dans le contrat de vente s'entendent :
a. hors TVA ;
~~b.~~ basés sur une livraison DAP (Delivered At Place) (non déchargée) conformément aux Incoterms® 2020 ;
c. comprend les frais d'emballage/de matériel d'expédition, de chargement et de transport. Les frais de déchargement sont à la charge du Client ;
d. Le Client prend en charge les frais de dédouanement (droits d'importation, TVA et autres taxes, prélèvements et droits).

2.2 Metacon est en droit de souscrire une assurance transport. Toute assurance transport éventuellement souscrite par Metacon l'est exclusivement dans le but de protéger ses propres intérêts. Le Client ne peut tirer aucun droit de l'existence d'une telle assurance.

2.3 Sauf convention contraire écrite, Metacon est en droit de facturer le prix convenu dès que les marchandises sont prêtes à être expédiées.

Si, à la demande du Client, l'expédition ou la livraison est reportée après que les marchandises sont prêtes à être expédiées, Metacon est en droit de stocker les marchandises aux frais et aux risques du Client. Dans ce cas, Metacon est également en droit de facturer immédiatement le prix convenu, sans préjudice de son droit de facturer au Client les frais de stockage, de transport et autres frais qui en découlent.

Le délai de paiement court à compter de la date de facturation et ne dépend ni de la date de livraison effective des marchandises, ni d'un éventuel retard survenu lors du transport, du dédouanement ou de la livraison.

ARTICLE 3 – PRESTATIONS ET LIVRAISON

3.1 Par dérogation à l'article 6.1 des conditions de la Metaalunie, la livraison s'effectue selon la clause DAP conformément aux Incoterms® 2020.

3.2 La livraison a lieu dès que les marchandises ont été mises à la disposition du Client à l'adresse de livraison convenue, prêtes à être déchargées conformément à la clause DAP (Incoterms® 2020). À partir de ce moment, les risques de perte, de détérioration ou de destruction des marchandises sont transférés au Client. Le lieu de livraison sera indiqué dans la confirmation de commande.

3.3 Le donneur d'ordre est tenu de fournir les informations exactes relatives à la livraison. Par « informations exactes », on entend en tout état de cause (mais sans s'y limiter) les informations suivantes :

a. le nom de la personne de contact , y compris son numéro de téléphone et son adresse e-mail pour l'enregistrement du transport ;
b. le nom de la personne de contact, ainsi que son numéro de téléphone et son adresse e-mail, chez le destinataire sur place ;
c. l'adresse de livraison ;
d. les horaires d'ouverture de l'adresse de livraison ;

Le donneur d'ordre s'engage à fournir en temps utile tous les documents, autorisations, certificats et autres informations nécessaires à l'importation, au dédouanement et aux autres formalités locales dans le pays de destination. Les retards, frais ou dommages résultant de la non-fourniture, d'une fourniture erronée ou d'une fourniture tardive de ces éléments sont entièrement à la charge et aux risques du donneur d'ordre.

Si les documents, autorisations, certificats ou autres informations requis ne sont pas fournis en temps utile, Metacon est en droit de suspendre la livraison sans être tenue responsable des dommages, frais, amendes, taxes ou retards qui en découlent. Tous les frais supplémentaires résultant de cette suspension sont à la charge du donneur d'ordre.

3.4 Les éventuels frais (supplémentaires) engagés en raison de la fourniture de données erronées par le Client sont à la charge de ce dernier.

3.5 Par dérogation à l'article 6.2 des conditions de la Metaalunie, le Client est responsable du déchargement sur place. Il est également tenu d'informer la personne de contact de l'adresse de livraison. Si le déchargement ne peut avoir lieu à l'adresse de livraison, tous les frais supplémentaires qui en découlent sont à la charge du Client. Par « frais supplémentaires », on entend notamment, mais sans s'y limiter, les frais liés aux temps d'attente, aux frais de stationnement, à la nouvelle tentative de livraison, au stockage temporaire, au transport de retour, au détournement du transport et aux autres frais découlant de l'impossibilité de livrer ou de décharger les marchandises dans les délais impartis. Metacon n'est en aucun cas responsable des dommages survenus lors du déchargement, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence délibérée de la part de Metacon.

3.6 En cas de refus ou d'impossibilité de réceptionner les marchandises, Metacon sera en droit de prendre sur place des photos du numéro de commande, des palettes à livrer et du lieu de livraison. Si le Client refuse de réceptionner les marchandises sans motif valable, la livraison est réputée avoir eu lieu au moment où les marchandises ont été mises à disposition à l'adresse de livraison convenue. Tous les frais qui en découlent sont à la charge du Client.

ARTICLE 4 – INSPECTION DES MARCHANDISES

4.1 Le Client est tenu d'inspecter les marchandises immédiatement après la livraison afin de détecter d'éventuels défauts (y compris les dommages), anomalies, manquants ou autres irrégularités. Sans préjudice de l'obligation de réclamation prévue dans les conditions de la Metaalunie, le donneur d'ordre doit également signaler sans délai tout dommage éventuel au chauffeur ayant effectué la livraison et faire consigner ce constat sur le bordereau de transport ou le document de livraison.

ARTICLE 5 – LANGUE

5.1 Les Conditions sont disponibles en quatre langues : néerlandais, anglais, allemand et français. En cas de contradiction, le texte néerlandais prévaudra.

ARTICLE 6 – DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

6.1 Sans préjudice des dispositions des conditions générales de la Metaalunie, toutes les relations juridiques entre Metacon et le Client sont exclusivement régies par le droit néerlandais. La Convention de Vienne sur les contrats de vente internationale de marchandises (C.I.S.G.) est exclue.

6.2 Tout litige sera soumis exclusivement au tribunal compétent de l'arrondissement dans lequel Metacon a son siège social.